

MOTION

Réunis en Assemblée Générale et en public, le 16 juin 2011 - *première date anniversaire des inondations meurtrières et dévastatrices de 2010 dans la Basse Vallée de l'Argens* – en présence de l'Autorité préfectorale et de la Représentation nationale et la participation des Collectivités territoriales et locales pour les 4 communes sinistrées, les membres de l'association VIVA, après avoir entendu les rapports d'activités, financier et moral, constatent - *un an écoulé après la catastrophe* - que :

1. de nombreuses personnes et entreprises subsistent sous l'**apparence illusoire d'un retour à la vie normale**,
2. les sinistrés supportent encore des **préjudices moraux et matériels non réparés**, ni par les assurances, ni par les dons, ni par les aides de la solidarité nationale et européenne,
3. ils subissent à **chaque "alerte orange" une angoisse insupportable** et redoutent des plans d'action pour la prévention des inondations (**PPRI autoritaires et non concertés**).
4. toute la lumière reste à faire sur les **dysfonctionnements** des systèmes d'alerte et de protection des personnes et des biens et les **leçons de l'expérience** n'ont pas été tirées.

Sans méconnaître les **efforts accomplis** par les pouvoirs publics, les organismes privés d'intérêt public et la solidarité entre tous, particulièrement les actions des **secours d'urgence** et, dans la suite, les **initiatives locales efficaces**, les sinistrés déclarent que **L'ESSENTIEL N'EST PAS REGLE** (sécurité et avenir) et réclament :

1. *plus de transparence et de démocratie participative*, au travers des associations de sinistrés et de développement durable, pour **impliquer la société civile dans l'élaboration des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)**, en amont des enquêtes publiques sur les communes concernées.
2. *plus de cohérence* dans l'établissement des **plans de sauvegarde communaux** et des contrats d'**entretien des rivières** afin que les préconisations des experts soient phasées, exécutées et financées par une répartition juste et obligatoire des charges entre les organismes et collectivités concernés : **Une Agence dédiée au suivi des inondations, au sein du Conseil Général du Var**, est indispensable à une **bonne gouvernance**.
3. *plus de moyens financiers* pour **réparer les préjudices, engager l'avenir** des activités professionnelles et, par des initiatives appropriées, **protéger les populations d'un retour de catastrophe qui menace encore**.
4. *plus de clarté et de réflexions* sur les circonstances de la catastrophe et la **création d'une Mission d'information parlementaire**, dotée de moyens d'investigation, qui établissent la cause des dysfonctionnements et indique les voies pour y remédier.

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens